

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 30 JANVIER 2023 -

DELIBERATION

Numéro 23 - 01 - 003

Délibération n° 3 : La planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour l'entretien des bâtiments et pour la révision décennale des échelles.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2022 s'est réuni le 30 janvier 2023 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Stéphanie CALACIURA – Marianne DARFEUILLE – Sylvie BONNET – Fabienne PERRIN – Marie-Michelle VIALLETON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-François CHORAIN – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Gilles GRECO – Luc FRANCOIS – Patrick MADO – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Madame Messieurs Henri GROSDENIS – Nicole PEYCELON (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Luc FRANCOIS) – Hervé REYNAUD – Pierre-Jean ROCHETTE – Marie-Jo PEREZ (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).



Exposé du rapport effectué par la Présidente,

I – L'utilisation de la provision pour l'entretien des bâtiments.

La provision a été constituée en 2017 pour un montant de 1,494 M €, puis complétée en 2020 pour un montant de 1,091 M €. Son utilisation pourrait s'effectuer de la manière suivante (soit 0,200 M € chaque année à compter de 2023) :

	Année	Dotation	Utilisation	Solde
Constitution initiale de la provision	2017	1 494 305 €	0 €	1 494 305 €
Consommation de la provision	2018		199 995,71 €	1 294 309,29 €
	2019		199 924,55 €	1 094 384,74 €
	2020	1 091 335,27 €	199 997,53 €	1 985 722,48 €
	2021		299 882,80 €	1 685 839,68 €
	2022		201 949,68 €	1 483 890 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2023		200 000 €	1 283 890 €
	2024		200 000 €	1 083 890 €
	2025		200 000 €	883 890 €
	2026		200 000 €	683 890 €
	2027		200 000 €	483 890 €
	2028		200 000 €	283 890 €
	2029		200 000 €	83 890 €
	2030		83 860 €	0 €

II – L'utilisation de la provision pour la révision décennale des échelles.

La provision correspondante est uniquement affectée aux révisions décennales des moyens élévateurs aériens, ces opérations ayant un caractère exceptionnel mais d'un montant important.

Son utilisation pourrait d'effectuer de la manière suivante :

	Année	Dotation	Utilisation	Solde
Constitution initiale de la provision	2020	600 000 €	0 €	600 000 €
Consommation de la provision	2021		133 450,56 €	466 549,44 €
	2022		67 954,42 €	398 595,02 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2023		100 000 €	298 595,02 €
	2024		100 000 €	198 595,02 €
	2025		100 000 €	98 595,02 €
	2026		98 595,02 €	0 €

Ces plans seront actualisés à chaque clôture d'exercice et le montant des provisions sera ajusté en conséquence.

L'utilisation de la provision constituée pour la révision décennale des échelles est planifiée de la manière suivante :

	Année	Dotation	Utilisation	Solde
Constitution initiale de la provision	2020	600 000 €	0 €	600 000 €
Consommation de la provision	2021		133 450,56 €	466 549,44 €
	2022		67 954,42 €	398 595,02 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2023		100 000 €	298 595,02 €
	2024		100 000 €	198 595,02 €
	2025		100 000 €	98 595,02 €
	2026		98 595,02 €	0 €

◆ ◆

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	19 (dont 3 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Zanfirica

Conseil d'administration du 30 janvier 2023